Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des établissements de transformation et de distribution** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDSSA/2019-787** **25/11/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Bilan 2019 de l'opération alimentation vacances

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : La présente note d'information présente le bilan des contrôles officiels renforcés menés en sécurité sanitaire des aliments par les inspecteurs des DD(CS)PP et DAAF pendant la période estivale entre le 1er juin et le 15 septembre 2019.
Elle intègre le bilan cumulé des interventions réalisées par les agents des DD(CS)PP en hygiène alimentaire dans les divers secteurs d'activité relevant de la remise directe au consommateur final.

Textes de référence :Instruction technique DGAL/SDSSA/2019-409 du 23/05/2019

Sommaire

I – BILAN DES INSPECTIONS MENÉES PAR LES AGENTS DE LA DGAL.....1
I-1 – Nombre et répartition des inspections et re-contrôles réalisés pendant l'OAV 2019.....1
I-2 – Évaluations globales lors des inspections complètes enregistrées dans RESYTAL.....2
I-3 – Suites administratives et pénales des inspections enregistrées dans RESYTAL.....3

II – BILAN GLOBAL DES INSPECTIONS MENÉES AU STADE DE LA REMISE DIRECTE PAR LES AGENTS DE LA DGAL ET DE LA DGCCRF.....3

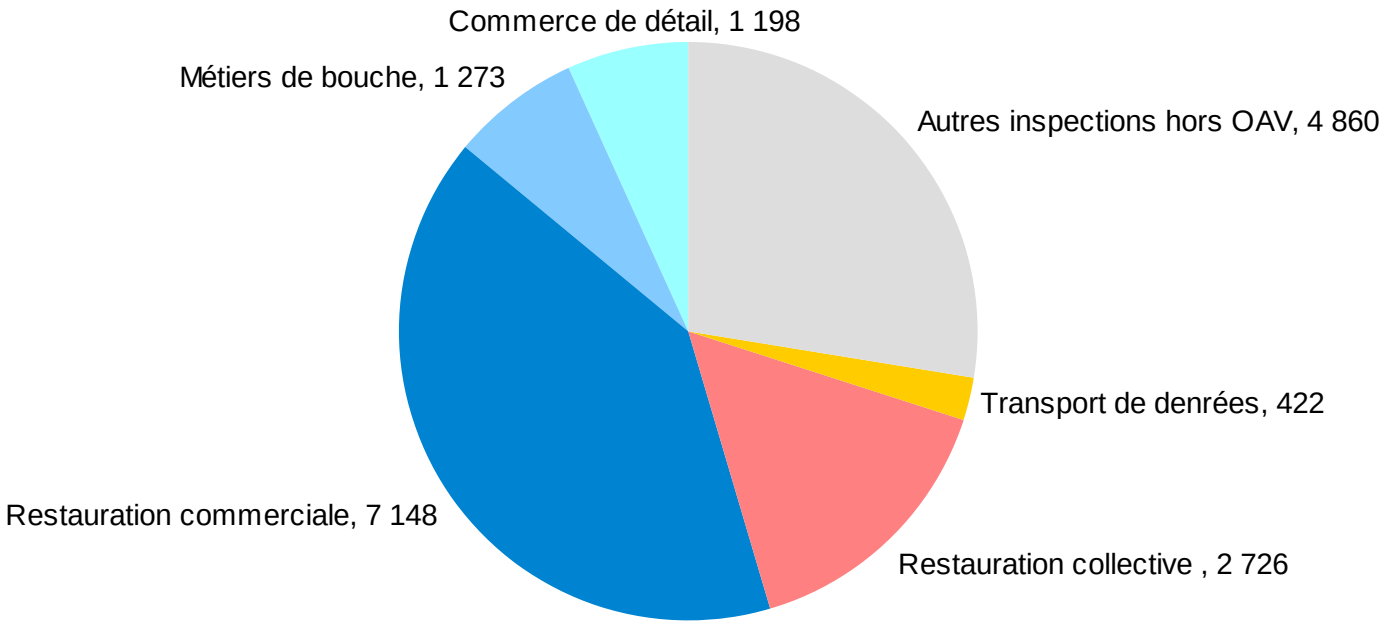
Mise en œuvre du 1er juin au 15 septembre 2019, cette opération alimentation vacances visait, comme chaque année, à renforcer durant la période estivale les contrôles concernant la sécurité sanitaire des aliments, notamment dans les domaines de la remise directe au consommateur (commerce de détail- métiers de bouche - restauration commerciale), de la restauration collective (qui inclut notamment les centres aérés et de vacances) et du transport des denrées périssables.

I – BILAN DES INSPECTIONS MENÉES PAR LES AGENTS DE LA DGAL

I-1 – Nombre et répartition des inspections et re-contrôles réalisés pendant l'OAV 2019

Sur l'ensemble de cette période, 17 627 inspections et re-contrôles, tous secteurs d'activités confondus, ont été enregistrés dans le système d'information RESYTAL. Parmi ces inspections, 12 767 entrent dans le périmètre de cette opération (cf. les cinq secteurs ciblés colorisés en figure 1) dont 9 619 dans le seul domaine de la remise directe au consommateur (commerce de détail, métiers de bouche, restauration commerciale). Les 4 860 autres inspections hors champ de l'OAV, représentées en grisé, concernent les établissements agréés de production et d'entreposage de diverses catégories de produits d'origine animale.

Figure 1 : Inspections et recontrôles par secteur d'activité

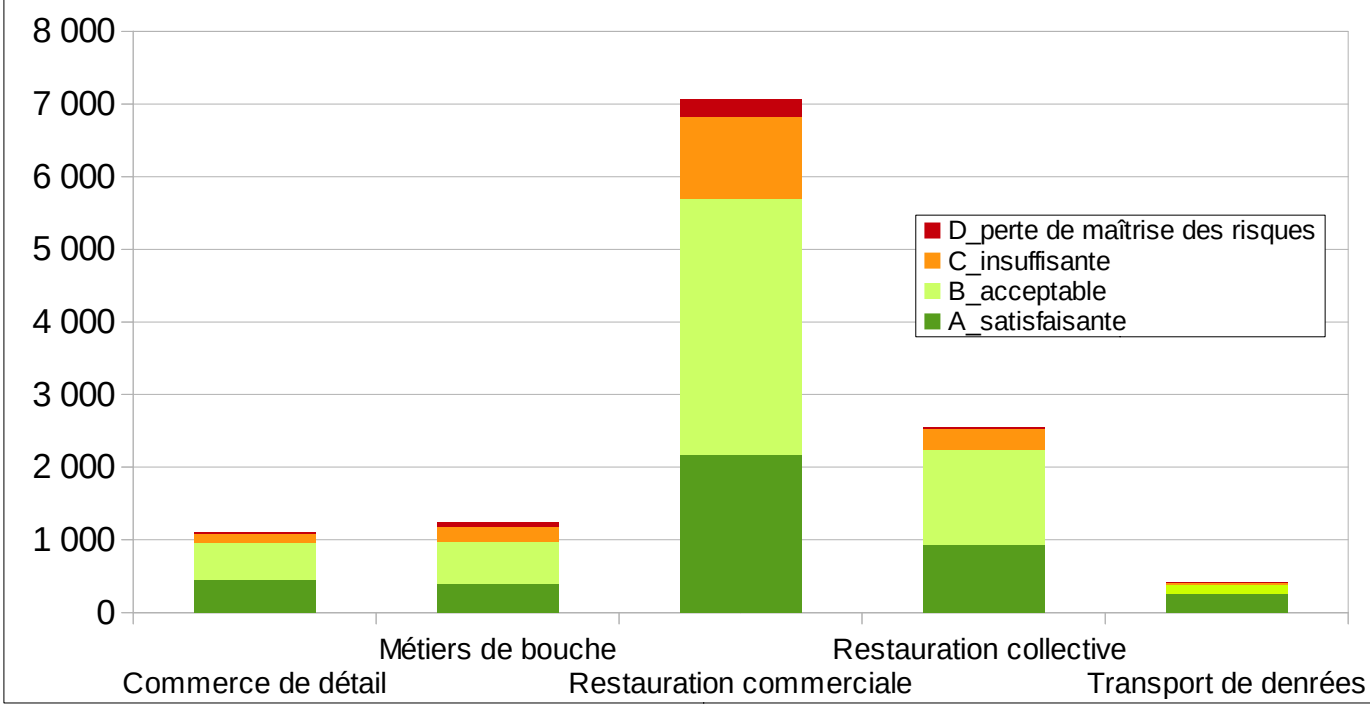


I-2 – Évaluations globales lors des inspections complètes enregistrées dans RESYTAL

Parmi les 12767 contrôles entrant dans le champ de l'OAV, 12 374 inspections complètes, pour lesquelles tous les points de contrôle (chapitre, item, sous-item) doivent être observés, ont permis de juger du niveau de maîtrise des risques des établissements et ainsi de donner lieu à leur évaluation globale.

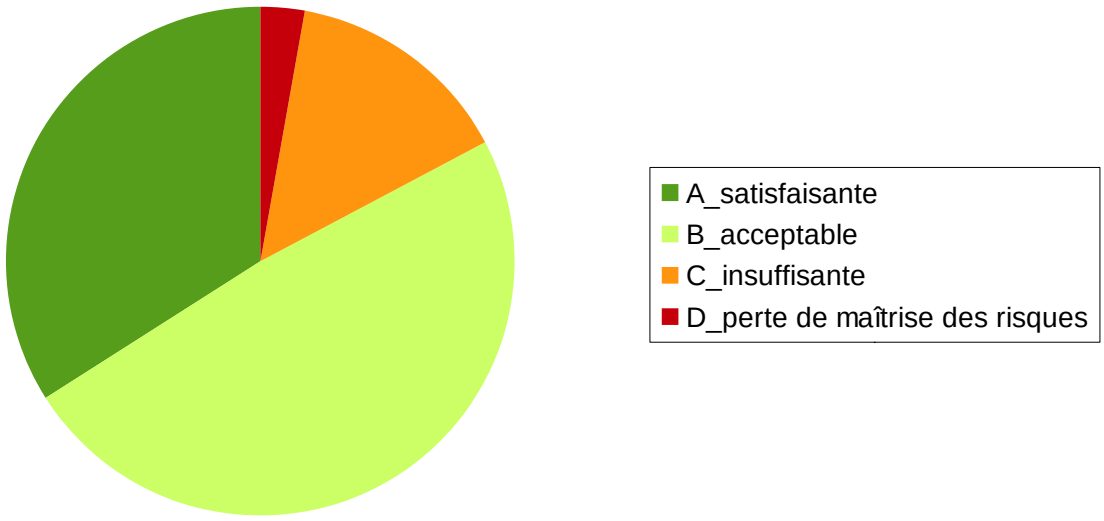
La **figure 2** suivante illustre la répartition de ces évaluations dans chacun des secteurs visés par l'OAV. Il apparaît encore que la restauration commerciale est particulièrement concernée par une perte de maîtrise ou une maîtrise insuffisante des risques.

Figure 2 : Evaluations globales par secteur OAV



L'évaluation globale moyenne à l'issue de cette opération est représentée en **figure 3**.

Figure 3 : Evaluation moyenne, tous secteurs OAV confondus



I-3 – Suites administratives et pénales des inspections enregistrées dans RESYTAL

Les 12 767 inspections liées à cette opération ont conduit à établir notamment **1 676** mises en demeure et **233** fermetures administratives, dont **178** dans le seul secteur de la restauration commerciale, en lien avec une perte de maîtrise des risques sanitaires.

Ces sanctions administratives ont été assorties de **265** procès-verbaux d'infractions pénales dont **236** en remise directe, principalement en restauration commerciale (149 PV) et distribution/métiers de bouche (87 PV).

II – BILAN GLOBAL DES INSPECTIONS MENÉES AU STADE DE LA REMISE DIRECTE PAR LES AGENTS DE LA DGAL ET DE LA DGCCRF.

L'instruction technique DGAL/SDSSA/2019-409 du 23/05/2019 avait diffusé les instructions communes données aux agents de la DGAL et de la DGCCRF dans le cadre de l'inspection des établissements de remise directe.

Le tableau ci-dessous présente le bilan global des 21 187 inspections réalisées dans ces établissements par les deux services dont 9 619 par les seuls agents de la DGAL (en bleus sur la figure 1) avec leurs suites administratives et pénales. En italique figurent les données équivalentes de l'OAV 2018 menée également du 1er juin au 15 septembre.

Comparé à 2018, il ressort globalement une légère augmentation du nombre d'interventions, notamment en restauration commerciale, corrélée à une progression des mises en demeure et des fermetures. En revanche, le nombre de procès-verbaux, notamment en restauration et métiers de bouche, est globalement en léger recul.

Secteur Remise Directe	Nombre d'interventions	Avertissements	Mises en demeure	Procès-verbaux	Fermetures
Restauration commerciale	11 096 *(10 543)*	4 220 *(3 932)*	1 465 *(1 396)*	333 *(364)*	178 *(160)*
Métiers de bouche	3 474 *(3 150)*	1 097 *(971)*	546 *(473)*	92 (*109)*	41 *(34)*
Marchés	2 448 *(2 766)*	799 *(793)*	88 (*108)*	101 *(106)*	
Autres établissements de remise directe	869 *(865)*	157 *(177)*	64 *(59)*	38 *(33)*	
GMS et commerces d'alimentation générale	3 300 *(3 775)*	912 *(753)*	281 (*233)*	234 *(214)*	8 *(10)*
TOTAL DGAL + DGCCRF (données SORGAL)	**21 187** *(21 099)*	**7 185** *(6 626)*	**2 444** *(2 269)*	**798** *(826)*	**227** *(204)*
TOTAL DGAL seule	**9 619 (***9 444)*	**4 152** *(3 957)*	**1 377** *(1 407)*	**236** *(242)*	**227** *(204)*

Le Directeur Général de l'Alimentation

Bruno FERREIRA